

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du jeudi 12 octobre 2017 adopté par le Conseil d'administration du jeudi 14 décembre 2017

#### **ADMINISTRATEURS PRESENTS**

#### **ADMINISTRATEURS REPRESENTES**

Membres de droit :

Madame Nathalie Ethuin

Membres de droit :

Monsieur Patrick Gérard, procuration à Louis Dreyfus Madame Brigitte Mangeol, procuration à Michel Lacombe

Personnalités extérieures :

Monsieur Louis Dreyfus Monsieur Gérald Darmanin Madame Agathe Doublet Monsieur Alexandre Lallet Personnalités extérieures :

Monsieur Patrick Kanner, procuration à Agathe Doublet Madame Audrey Linkenheld, procuration à Pierre Mathiot

Professeurs des universités :

Monsieur Michel Lascombe Monsieur Pierre Mathiot Monsieur Patrick Mardellat Professeurs des universités :

Monsieur Philippe Darriulat, procuration à Pierre Mathiot Monsieur Aymeric Potteau, procuration à Michel Lascombe

Autres personnels d'enseignement :

Monsieur François Benchendikh Madame Anne Bazin Monsieur Cédric Passard Madame Cécile Leconte Autres personnels d'enseignement :

Madame Elise Julien, procuration à Cédric Passard

**Personnels Biatss:** 

Monsieur Jean-François Baton

**Etudiant-e-s:** 

Madame France Quantin Monsieur Robin Magisson Monsieur Yannis Makoudi Monsieur Aymeric Jaillais Madame Eléha Peronne Madame Faustine Bourgoin Madame Juliette Preux **Etudiant-e-s:** 

Monsieur Maxime Barbier, procuration à France Quantin Monsieur Théo Mannechez, procuration à Robin Magisson

# Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :

Monsieur le recteur de l'académie de Lille, représenté par monsieur Eric Billot Monsieur Benoît Lengaigne, directeur Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques Madame Anne-Claire Beurthey, directrice du développement La séance est ouverte à 17h10 sous la présidence de monsieur Louis Dreyfus.

## I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 juin 2017

Le président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal (PV) du Conseil d'administration du 22 juin 2017 avant de le soumettre au vote. La directrice générale des services indique que la proposition de modification d'un membre du conseil a été prise en compte et que le document présenté en tient compte.

Votants: 29 Pour: 29 Contre: Abstention:

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

# II. Stratégie de Sciences Po Lille 2017/2020 : statut, autonomie, coopérations

Le président invite le directeur à présenter la stratégie de l'école pour 2017/2020.

Le directeur propose de faire un exposé d'environ 20 minutes puis d'introduire un débat sur les enjeux. L'idée pour lui, est d'avoir une feuille de route à la fin de ce CA et un périmètre de négociations face aux différents acteurs (collègues ; présidents ; directeurs ; rectorat ; ministère...). Ce périmètre correspondrait aux décisions actées au cours de la séance. Il rappelle qu'en préparation de ce conseil, il a organisé depuis la rentrée, six réunions de deux heures avec les enseignant.e.s, les personnels et les élu.e.s étudiant.e.s.

Il commence par rappeler les grands chiffres et masses qui caractérisent la situation de Sciences Po Lille aujourd'hui :

- Ressources humaines: 55 personnes forment l'équipe administrative (25 fonctionnaires 27 contractuels et 3 personnels FNSP); 43 personnes forment l'équipe enseignante dont 29 sont des enseignant.e.s-chercheur.e.s. Nous avons également recours à plus de 500 enseignant.e.s vacataires auxquels s'ajoutent une centaine d'intervenant.e.s pour le programme de démocratisation (PEI).
- Etudiant.e.s : au nombre d'environ 1750 dans le cycle du diplôme auquel il faut ajouter 250 étudiant.e.s en mobilité.
- Budget : un budget non-consolidé (hors masse salariale des fonctionnaires) de 5,2M€. Sur celui-ci, nous dépensons 2,7M€ en charges de personnels, soit environ la moitié de notre budget sur ressources propres. Sur cette masse, 1,1 M€ est utilisé pour les salaires des contractuels administratifs et 1,1 M€ pour le paiement des cours complémentaires effectués par des enseignant.e.s titulaires et le paiement des 500 enseignant.e.s vacataires.

Les recettes proviennent essentiellement des droits modulés versés par les étudiant.e.s et leurs familles pour 2,2M€ et de l'Etat pour 1,3M€ au travers de la DGF.

Le budget consolidé avoisine les 10M€ c'est-à-dire qu'au budget de 5,2M€ l'on ajoute les 4,2 M€ correspondant à la masse salariale des fonctionnaires (2,9M€ pour les enseignant.e.s et 1.3 M€ pour les administratifs) et les salaires de la FNSP.

Tout ceci montre bien que notre modèle économique est spécifique car nous n'avons que 55% de nos ressources qui proviennent de l'état (4,2M€ salaires fonctionnaires et 1,3M€ de DGF) ; les 45% restant proviennent de nos ressources propres.

- Heures d'enseignement dispensées : 25 000 HTD dont 2/3 sont assurées par des enseignant.e.s vacataires.
  - Bâtiments : 8500m2 pour le bâtiment principal et 1500m2 pour la bibliothèque soit 10 000m2 de surface au total

Ensuite, concernant les enjeux, il précise que le débat va porter sur l'autonomie de l'école, son périmètre, sa définition et son avenir.

Au niveau national – depuis 2007, deux grandes lois ont structuré l'enseignement supérieur : la loi Pécresse (2007) relative aux libertés et responsabilités des universités prévoyant que toutes les universités accèdent à l'autonomie à travers les Responsabilités et Compétences Elargies (RCE). La loi Fioraso (2013) relative à l'enseignement supérieur et à la recherche qui a favorisé les regroupements.

A ce jour, on pourrait dire que Sciences Po Lille n'a été impactée par aucune de ces lois mais aujourd'hui, en quelque sorte, ces lois nous rattrapent et nous sommes face à des débats que certaines universités ont eu il y a 10 ans.

Sur le site Lillois, il y a plusieurs évènements qui nous incitent à réfléchir sur notre autonomie. Sciences Po Lille (SPL) est un établissement public administratif (EPA) associé à l'université Lille 2 Droit et Santé. La fusion des 3 universités lilloises sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018. A cette date, nous serons la seule école associée à l'UDL tout en gardant notre statut et notre autonomie, nous sommes « à côté » mais liés par une convention. L'asymétrie sera encore plus forte que celle qui existe actuellement avec Lille 2. Un autre fait nouveau est l'I-Site et ses conséquences liées à la gouvernance. Dans cette gouvernance qui est fondée sur le rapprochement des grandes écoles, des organismes de recherche et des universités il y a notamment le projet de la fusion de Sciences Po Lille avec l'ESJ. Selon Benoît Lengaigne, cette fusion ne peut pas exister au sens strict du terme. Elle pose quelques difficultés compte tenu de l'histoire de ces entités, de la préservation de leur marque et d'un point de vue légal, la « fusion » serait compliquée puisque Sciences Po Lille est un établissement public et que l'ESJ est une association de droit privé.

Cette tendance à la fusion, au rapprochement, existe au sein du Collégium dont nous faisons partie (ex. fusion entre Télécom Lille et Mines Douai au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le projet de rapprochement entre l'école centrale Lille – l'Ensait et l'Enscl s'est pour le moment transformé en convention d'association entre ces structures).

L'un des enjeux de ce débat est de voir comment on situe, comment on définit et comment on projette l'autonomie de SPL. Il faut donc définir nos points de contacts avec l'UDL et le Collégium. Il n'est pas question de « tourner le dos » à l'université. Avec l'UDL, il faut continuer à travailler avec les laboratoires de recherche qui dépendent du CNRS et de l'UDL car il n'y aurait pas de sens à créer un seul laboratoire de recherche à Sciences Po Lille. Il faut consolider encore l'agrégation de sciences économiques et sociales qui est la meilleure de France et qui est en partenariat avec Lille 1. On peut envisager d'autres projets comme celui qui consiste à relier la Prèp'ENA de Sciences Po Lille aux compétences des juristes de Lille 2 afin de préparer ensemble aux grands concours de la fonction publique et à l'ENM. Ce projet est soutenu par le Président de Lille 2. L'autre point de contact, est l'accès à notre bibliothèque depuis la mise en œuvre du PBO, aux 70 000 étudiant.e.s de l'UDL et aux étudiant.e.s du Collegium.

Nous pourrions proposer à l'UDL, notre expertise sur le programme de démocratisation (PEI) qui a fait ses preuves chez nous. L'idée serait de mieux connecter les lycées, les grandes écoles et l'université de Lille.

Sur les points de contact avec les écoles et en particulier le Collegium, une école retient toute notre attention compte tenu des éléments indiqués plus haut, c'est l'ESJ avec qui nous avons une convention qui se termine en 2018. La nouvelle convention pourrait porter sur 5 ans, 2019-2024 et marquerait le renforcement de nos relations. Des doubles diplômes pourraient être envisagés avec certaines écoles, en sciences-sociales, sciences humaines et sciences de l'ingénieur. Nous pourrions également mutualiser certaines fonctions « support ».

En résumé, la synthèse de ce qui vient d'être présenté se résume en quatre points : la recherche, la formation, le patrimoine et le statut.

Sur la recherche, notre participation à l'I-SITE nous oblige à penser, que dans le cadre de notre future réforme du cycle master, il faut garder à l'esprit que nous sommes aussi une école qui doit aider, après l'obtention du diplôme de Sciences Po, à préparer des doctorants. Il serait important d'obtenir la cotutelle du Ceraps et de rendre encore plus visibles au sein de ce laboratoire les relations internationales, le journalisme et les médias.

Sur les formations, par exemple avec l'ESJ, on peut travailler sur un renforcement du double diplôme actuel, avec d'autres écoles, en particulier d'ingénieur, sur des formations qui décloisonnent sciences sociales et sciences exactes.

Sur le patrimoine, il faut faire l'effort de se projeter dans 3 ans dans un espace que nous pourrions appeler « Lille Campus Village » autour de Sciences Po et sa bibliothèque, l'ESJ, la résidence MICHEL, le projet de rénovation de l'ancienne Faculté de médecine, et le collège Jean-Macé. L'extension de la bibliothèque nous permettrait de développer un certain nombre de coopérations avec l'Université de Lille, le Collegium et surtout d'augmenter notre capacité d'accueil car le week-end notamment, dès 9h15 la bibliothèque fait le plein.

Sur le statut, il faut veiller à ce que notre association avec l'Université de Lille permette de garantir l'autonomie de l'école. Sur les mutualisations avec le collègium des modèles peuvent être trouvés. Enfin, avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le passage aux RCE serait à la fois un marqueur de l'autonomie et à la fois une organisation adaptée à notre fonctionnement.

A la demande du président, Pierre Mathiot indique que nous sommes bien positionnés, dans l'I-SITE, dans le Collegium, bien perçus par le ministère et pense qu'il faut être proactif plutôt que d'attendre la vague. Il pense également que l'université n'a pas de velléité de nous avaler, cela n'aurait pas de sens pour eux comme pour nous. Il faut avoir en tête, que dans dix ans nous sommes censés créer l'ULNE, intégrant l'université de Lille, les écoles et l'hôpital, dans une optique très fédérale. Il faudra également débattre de l'ULNE en conseil, de notre place dans ce contexte. Le plus important est de garder notre souveraineté sur les points que nous considérons comme majeurs pour nous : le recrutement, le budget, la levée de fonds, les maquettes. Une fois ces choses-là garanties, nous pouvons discuter de mutualisations.

Louis Dreyfus demande quelle serait l'alternative à la logique de rapprochement et d'intégration qui s'impose à nous.

Anne Bazin demande si compte tenu du rapport de la Cour des comptes nous pouvons raisonner seuls ou avec le réseau.

Benoît Lengaigne est convaincu que la meilleure défense est l'attaque si nous ne souhaitons pas devenir une composante de l'université. Une autre solution serait « d'attendre » mais ce n'est pas vraiment une alternative : il faut entendre dans une certaine mesure la petite musique qui nous demande de nous rapprocher, de mutualiser et de faire bouger les lignes. Il faut le faire sans céder à la chanson à la mode « plus on est grand et plus on est efficace ». Aujourd'hui, il ne faut pas se leurrer, nous sommes un confetti, éventuellement un confetti « doré ». Le directeur rappelle ensuite les différences de statut entre les Sciences Po du réseau. Deux d'entre elles sont des écoles internes de l'université.

Patrick Mardellat considère qu'il faut se placer dans l'action sans attendre passivement d'être balloté comme un confetti par des vents contraires avant de disparaitre. Il comprend qu'il n'y a pas d'alternative, que l'on doit agir, avancer vers la direction que le directeur semble dessiner. Il pose surtout la question du mandat à donner au directeur, est-il sur la méthode ou sur la hiérarchisation des quatre grands dossiers ou l'ordre dans lequel les aborder.

Louis Dreyfus indique qu'une des conséquences des choix porterait sur l'intégration du budget de la masse salariale et demande quel serait l'inconvénient pour le personnel en termes de statut et pour le fonctionnement de l'école, y a-t-il un risque à passer de 5 à 10M€ de budget ?

En réponse, le directeur veut savoir si les conseillers sont d'accord sur l'essentiel de ce qu'il vient de présenter (Sciences Po Lille demande la cotutelle du CERAPS, s'engage à renforcer ses relations avec l'ESJ, demande l'ouverture de la procédure permettant de bénéficier des RCE qui prendra 2 à 3 ans, approuve les statuts de la Fondation partenariale I-SITE - ULNE). Il ne voit pas vraiment de hiérarchie, mais des relations étroites entre ces dossiers.

Sur le passage aux RCE, en ce qui concerne l'intégration de la masse salariale, nous devons anticiper le pilotage qui conduit dans les services administratifs à la mise en place d'une comptabilité analytique. Il faut prévoir des personnes pour gérer cette masse financière supplémentaire et faire une gestion des ressources humaines très fine en intégrant les enjeux de la pyramide des âges (GVT). Le passage aux RCE, est un risque mais c'est une question de discipline. Il pense qu'il y aurait des avantages, que cela augmenterait notre capacité à nous projeter, à anticiper. Par rapport à notre situation aujourd'hui, nous y sommes plus préparés que l'Université puisque nous n'avons pas le même modèle économique. Nous présentons déjà une certaine forme d'autonomie par rapport à notre masse sur ressources propres (45% de notre budget).

Pour Cédric Passard, sur les 4 points, le plus problématique selon lui, est le passage aux RCE qui suscite des craintes. Un vote sur ce point ce soir lui paraît compliqué, il aurait été utile d'avoir des débats après les réunions effectuées par le directeur afin d'avoir une position collective avant de s'engager pour l'avenir. Ce passage pourrait-il s'accompagner d'une redéfinition de la gouvernance de Sciences Po Lille, notamment pour la composition du CA où, par exemple, le personnel administratif n'est représenté que par un seul élu. La réponse est positive.

Louis Dreyfus indique qu'il s'agit d'un vote sur une démarche vers les RCE. En revanche se pose la question des statuts et des moyens qui accompagneraient cette décision si elle était prise. De son point de vue, il aurait tendance à recommander la maîtrise de l'évolution de nos moyens et l'emploi de nos dotations plutôt que d'être dépendant de l'Etat à 50 %. La question essentielle reste le statut des personnels.

Nathalie Ethuin pense que l'on ne peut pas comparer le modèle économique de Sciences Po Lille avec celui de Lille 2 qui n'a aucun pouvoir d'augmenter les droits d'inscription. En termes de mutualisation, elle attire l'attention sur la nécessité de réfléchir à une mutualisation avec l'UDL et notamment des formations de droit, et de la faculté des sciences politiques, juridiques et sociales, notamment pour la formation professionnelle. Il n'y a aucun intérêt à se concurrencer sur ce point. La formation des hauts fonctionnaires, la formation des journalistes doivent être mises dans la discussion.

Patrick Mardellat demande quels sont les critères à partir desquels nous sommes autorisés à passer aux RCE ?

Benoît Lengaigne indique que généralement la procédure démarre par un audit de l'IGAENR et de la situation financière de l'établissement et qui rend un avis. C'est sur la base de cet avis que la formalisation de demande de passage aux RCE s'enclenche. Ce qu'il demande ce soir c'est uniquement un vote sur la demande d'ouverture de la procédure pour déclencher l'audit qui montrera si nous avons la capacité à passer aux RCE.

Michel Lascombe tient à rassurer tout le monde et indique que le statut des personnels titulaires ne changerait pas, qu'il n'y a pas d'automaticité à ce passage et que le ministère le subordonne à un certain nombre de compétences. Il précise que les universités qui ont eu des problèmes ne s'étaient pas préparées. L'audit fait des préconisations et pour lui, nous avons des atouts qui nous permettent de passer aux RCE sereinement : la masse 55 / 45 qui est tout à fait dérogatoire aux universités et des spécialistes de finances publiques de l'école pourraient aider à la construction d'une direction financière pour aider à ce passage.

Cécile Leconte pense qu'il faudrait se tourner vers les Sciences Po du réseau qui sont des composantes d'université pour leur demander si c'est vraiment dommageable d'être dans cette situation. Elle regrette que le directeur ait refusé de permettre l'organisation d'une réunion syndicale par le SNESUP, et que les collègues n'aient pas eu assez de temps pour réfléchir. Le directeur dément catégoriquement, il a bien donné son accord ; la directrice générale des services a d'ailleurs mis une salle à disposition. Quant au délai de réflexion sur le passage aux RCE, le directeur rappelle les réunions organisées et le fait que le débat sur les RCE est vieux de 10 ans.

Pierre Mathiot explique que c'est vraiment dans deux ans, sur la base des résultats de l'audit, que les conseillers devront se prononcer sur le passage de l'école aux RCE. Il ajoute qu'il serait aujourd'hui très utile tactiquement d'aller au ministère avec le vote du CA sur la proposition du directeur d'engager la démarche. Concernant la situation des IEP ayant le statut de composante, il cite l'exemple de Strasbourg qui se serait vu amputer une partie de sa dotation par l'université lors de la mise en place des droits modulés.

Cédric Passard demande, si en cas de refus du ministère sur notre passage aux RCE, nous pourrions garder malgré tout notre autonomie.

Benoît Lengaigne répond positivement. Il indique également que les formations de Sciences Po Strasbourg sont des diplômes nationaux de masters (DNM). Chez nous, à quelques exceptions près, il n'y a pas de DNM, et cela nous donne une sorte de souplesse et d'autonomie. Aujourd'hui, nous considérons que la maîtrise de nos séquences pédagogiques est une force.

Faustine Bourgoin est déçue du fait que les discussions n'aient pas assez traités du statut. Elle n'est pas convaincue par les exemples, elle considère que ce débat conduit vers plus d'autonomisation et encore plus vers un désengagement de l'état. Elle demande pourquoi nous ne devenons pas une UFR de la faculté, université publique gratuite.

Pierre Mathiot intervient pour dire que si une école comme la nôtre intègre l'université, alors demain le secteur privé créera des Sciences po, s'appropriera la marque et récupèrera les élèves. Notre force aujourd'hui c'est une marque qui est très connue. Nous avons une agilité, une souplesse de fonctionnement. Si l'on intégrait l'université, des décisions qui pourraient être prises aujourd'hui en quelques semaines (ex. signature de partenariat internationaux...) prendraient sans doute plusieurs mois. L'enjeu pour nous est de rester un établissement public avec des valeurs publiques, avec des valeurs de service public même si nous avons un modèle économique qui se privatise malgré nous. Ce modèle nous a été imposé par un Etat qui n'a jamais assumé de rattraper notre retard. Pour exemple, Sciences Po Bordeaux qui a autant d'élèves que nous a un budget de 25 millions d'euros.

Alexandre Lallet remercie la présidence et la direction d'offrir l'opportunité d'échanger sur ce sujet de la stratégie car c'est trop rare dans cette enceinte et les conseillers sont vraiment là pour cela. Il apprécie que cela se fasse dans un contexte qui n'est pas dogmatique, sans réflexe territorial de principe et sans irrédentisme. Mais, il regrette que l'on passe à côté du débat sur notre raison d'être, sur les éléments différenciants de cette école que l'on veut absolument préserver et ceux que l'on peut éventuellement abandonner et sur lesquels on peut transiger au motif que l'on ne peut pas vivre seuls, isolés du monde. Nous devons avoir absolument des partenariats, des coopérations, un adossement à d'autres structures car nous ne pouvons pas être éternellement dépendants des subventions publiques qui vont diminuer. Quels sont ces éléments différenciants ? Ce qui manque au dossier présenté c'est un rappel de l'histoire de l'école, sa trajectoire et son avenir à dix ans. Il ne critique en rien le travail effectué qui est considérable mais pour lui il manque une présentation globale de l'école sur laquelle il serait possible d'échanger dans cette enceinte sur la stratégie de l'école à horizon 2020. Sur les éléments différenciants, il en voit 2 qui lui tiennent à cœur : l'état d'esprit dans le lequel l'école fonctionne et enseigne. Ce n'est pas simplement une école qui transmet un savoir mais c'est une école qui offre les clés aux étudiant.e.s pour qu'ils acquièrent les savoirs faire qui demain leur permettront d'avoir un travail et un bon, et de peser sur la course de ce pays. Le deuxième c'est le mode de fonctionnement agile, cette capacité à modifier les maquettes facilement ; cette capacité à s'adapter aux évolutions de contexte sans être tributaires d'instances de gouvernance pléthoriques nous empêchant de fonctionner. Tout ceci n'interdit absolument pas de s'adosser à des grandes structures comme des filiales de grands groupes et de vivre sa vie de manière agile en mode startup en ayant derrière nous toute la puissance de la force de frappe d'un grand groupe avec des fonctions support qui fonctionnent. Il nous faut réfléchir sur les modalités, sur la mutualisation des fonctions « support » ce qui est bien le sujet du référé de la cour des comptes qui ne parle que de gestion. L'arbitrage peut se faire sur la base d'un dossier plus étayé sur les impacts, les enjeux et en amont, sur notre histoire pour savoir ensuite où l'on va. Enfin, sur les RCE, il a le sentiment que dès l'instant ou l'on demande l'ouverture de la procédure il faut aller jusqu'au bout et donc qu'il faudrait aujourd'hui nourrir la réflexion en amont.

Gérald Darmanin se félicite de l'organisation de ce débat et se dit très heureux d'être associé à cette réflexion. Il se dit plutôt rassuré du résultat du travail de la cour des comptes. Sur le statut de la fonction publique, il ne changera pas dans les 15-20 ans mais évoluera, il s'adaptera, c'est le principe même du fonctionnaire. On va tous vers plus d'autonomie (collectivités, hôpitaux, universités...) et effectivement les subventions publiques vont diminuer. Le directeur a donc raison de dire qu'il faut être dans l'action. Sciences Po Lille devrait se rapprocher de la MEL et de la Région, sous 10 ans nous devrions pouvoir dire que nous sommes l'une des trois grandes écoles de Lille, de la région hauts-de-France plutôt que de nous tourner vers l'Etat. Concernant les droits d'inscription, il serait étonné que dans les 10 ou 15 ans, la liberté ne soit pas donnée aux universités dans un cadre discuté et sans doute négocié de laisser ces droits évoluer. Pour lui la fusion avec l'UDL serait une erreur, nous devons rester autonomes. Pour ce qui le concerne, quand il a choisi de faire l'IEP de Lille, il n'a pas choisi l'université. Il a préféré se tourner vers une école particulière, publique, pluridisciplinaire qui transmet des clefs plutôt qu'un savoir. Il faut préserver ce modèle pour toutes les raisons qui ont été évoquées, l'autonomie, l'agilité du fonctionnement etc. Il faut garder des protections et notamment celle des acteurs locaux (établir une convention pour 10 ans). Personne ne laissera tomber Sciences Po Lille. Il conclut en disant que l'idée d'avancer vers plus de gestion et d'autonomie est une bonne chose y compris pour le personnel, que l'école a intérêt à mutualiser les supports tout en gardant son autonomie comme une marque et elle doit se tourner vers les acteurs locaux.

Benoît Lengaigne précise que l'on pourrait s'engager pour que certains CA portent sur des sujets stratégiques. Il entend les éléments énoncés quant à l'histoire de l'école et précise qu'au bout de 27 ans, des thématiques se dégagent telles que la culture, l'environnement, le journalisme, les relations internationales qui sont désormais dans l'ADN de l'école. Pour renforcer nos avantages comparatifs sur ces points, il faut un adossement à la recherche et un engagement, une position stratégique du CA sur l'affectation des moyens sur ces dossiers.

Après ces échanges, le président invite les membres du conseil à se prononcer sur les 4 propositions cidessous :

1/ Sciences Po Lille demande la cotutelle du Ceraps

Votants: 29 Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

2/ Sciences Po Lille s'engage à renforcer ses relations avec l'ESJ. Le président précise que la convention actuelle s'arrête en 2018.

Votants: 29 Pour: 27 Contre: 2 Abstention: 0

3/Sciences Po Lille demande l'ouverture de la procédure permettant de bénéficier des « Responsabilités et Compétences Elargies » (RCE).

Votants: 29 Pour: 23 Contre: 2 Abstention: 4

4 / Le conseil donne mandat au directeur de Sciences Po Lille pour revoir la convention d'association avec Lille 2 en respectant le principe suivant : « L'association avec l'Université de Lille doit se comprendre dans les mêmes termes que l'association avec l'université Lille 2 Droit et Santé.

Votants: 29 Pour: 27 Contre: 2 Abstention: 0

Le projet de statuts de la fondation partenariale I-SITE ULNE est présenté par Pierre Mathiot. Les écoles seront représentées par deux voix. L'abondement global est de 150 000€. Sciences Po Lille participera à la fondation pour un montant de 5750€.

Votants: 29 Pour: 27 Contre: 2 Abstention: 0

Le président Dreyfus laisse la place à Michel Lascombe, doyen d'âge, pour présider la suite du conseil.

#### III. Etudes et scolarité

Maquettes du cycle préparatoire à l'ENA et Agrégation de sciences économiques et sociales 2017/2018 Règlement des examens

Les maquettes ont été votées au CA du 22 juin sauf celles relatives au cycle préparatoire à l'ENA et à l'agrégation de sciences économiques et sociales 2017/2018.

Votants: 27 Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 2

Ces maquettes sont adoptées à la majorité.

Le directeur des études indique que le règlement des examens 2017 / 2018 ne comporte pas de modifications importantes. Il s'agit simplement d'un ajout consistant à ajouter pour les absences aux épreuves d'examen ou contrôle continu, le certificat doit provenir d'un médecin du SIUMPPS. (cf. mention en gras en fin de paragraphe du 1) ASSIDUITE).

Il rappelle que le contrôle des absences est un bon indicateur permettant de révéler les difficultés que rencontrent les étudiant.e.s (problèmes psychologiques notamment).

Juliette Preux revient sur le 2-16.6 du règlement des examens pour dire qu'il n'est pas normal qu'un.e étudiant.e absent.e aux examens ayant justifié son absence se voit attribuer la note de Zéro alors qu'il devrait pouvoir repasser l'épreuve. Le délai de 48 heures pour transmettre le justificatif d'absence est considéré comme trop court.

Faustine Bourgoin demande si la justification d'absence par un certificat médical en cas de décès dans la famille proche est également acceptée lors des examens.

En réponse à ces deux interventions, le directeur des études précise que si ce délai a été dépassé, il est toujours possible de contacter le ou la président.e du jury. Le décès d'un membre de la famille proche permet de justifier les absences aux examens. La preuve importe peu (certificat, faire-part...)

Votants: 27 Pour: 25 Contre: 2 Abstention: 0

Le règlement des examens 2017/2018 est adopté à la majorité.

#### IV. Ressources humaines

Campagne d'emplois 2018 : transformations de postes

Le directeur indique que les propositions de transformation de postes d'enseignant.e.s et d'administratifs ont été présentées et validées dans les instances ci-dessous mentionnées :

- Conseil scientifique - Conseil d'administration restreint aux enseignant.e.s - Comité technique

## Enseignant.e.s

La transformation consiste à rendre un poste de PRAG et un poste de PRCE pour créer deux postes de Maître de conférences.

Votants: 26 Pour: 21 Contre: 0 Abstention: 5

### **Administratifs**

La transformation d'un poste d'Ingénieur de recherche et d'un poste de conservateur pour créer un poste d'assistant ingénieur, un poste de technicien de recherche et formation et un poste de magasinier de bibliothèque.

Votants: 26 Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 2

Ces propositions sont adoptées à la majorité.

## IV. Développement

Maquette CFI

Programmes de formation continue : HER - PUMAS - CEC Programmes de formation continue : HER - PUMAS - CEC

La maquette de la formation en alternance « Commerce et Finance Internationale » (CFI) ne fait l'objet d'aucune remarque, elle est soumise au vote des membres du Conseil.

Votants: 25 Pour: 23 Contre: 0 Abstention: 2

La maquette CFI est adoptée à la majorité.

Le président rappelle que la formation continue est l'une des missions du service public de l'enseignement supérieur avant de mettre les tarifs de formation continue proposés ci-dessous au vote :

- Pour Un Management Actif du Dialogue Social (PUMAS), le tarif s'élève à 4 500€.
- Hautes Etudes Régionales (HER), le tarif s'élève à 4 500€.
- Cycle des Etudes Culturelles (CEC), le tarif s'élève à 3 750€ (repas inclus) et 1350€ pour les frais de transport et d'hébergement.

Votants: 25 Pour: 23 Contre: 2 Abstention: 2

Les tarifs proposés pour les trois formations sont adoptés à la majorité.

## V. Questions diverses

Calendrier des élections étudiantes

Cette année nous avons le choix de la date car nous n'avons pas à gérer conjointement les élections étudiantes du Crous. Nous avons choisi la date du 30 novembre 2017. Les étudiant.e.s qui siègeront au CA du 14 décembre seront donc ceux qui auront été élus le 30 novembre.

Rôle et fonctionnement de la commission scientifique

Il est décidé en accord avec le membre du conseil ayant demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour que cette question soit traitée dans le cadre du Comité pédagogique qui va être constitué.

Le président lève la séance à 19h38.